

Tarifs, application du quotient familial et du taux de participation (DCM du 30/05/2016)

Dans le cadre de la convention de financement signée avec la CAF, une politique tarifaire modulée selon les revenus des familles (taux de participation) est mise en place.

NB. Le tarif maximal sera appliqué automatiquement si les données pour le calcul du quotient familial ne sont pas fournies

Les prestations peuvent être réglées :

- en espèces, par chèque ou par carte bancaire avec un montant minimum de 15 euros.
- par chèque ANCV à montant prédéfini.

Les déductions suivantes sont prises en compte :

- ⇒ Bons de vacances C.A.F., aides des comités d'entreprises ...
- ⇒ Documents nécessaires à l'inscription : dossier d'inscription, dossier des comités d'entreprises.

ATTENTION : pour bénéficier de ces aides ou déductions, inscription impérative au secrétariat du S.P.E (inscription en ligne impossible).

Afin de répondre aux obligations réglementaires concernant les qualifications du personnel encadrant les enfants et pour assurer de bonnes conditions d'accueil, les modalités d'inscription sont à respecter strictement : inscription par le coupon réponse (1 par enfant) renvoyé au S.P.E. et règlement au secrétariat après validation des dates demandées.

Pour être validée
l'inscription devra
être réglée au plus
tard le 19 juin.



S.P.E.

Service Périscolaire & Extrascolaire

Maison des Sœurs
7 rue Henri de Bonnegarde
B.P 30240
57280 MAIZIERES-LES-METZ

Tél : 03 87 80 11 76

Courriel : periscolaire@maizieres-les-metz.fr
www.ville-maizieres-les-metz.fr

Horaires d'accueil du public :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h
- Lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30

IPNS — Ne pas jeter sur la voie publique.



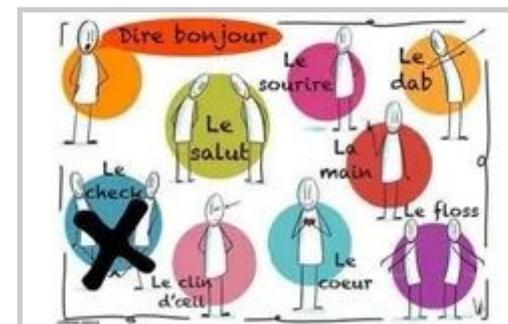
Accueil de loisirs été 2020

L'accueil de loisirs propose aux enfants de multiples activités, déclinées en fonction du thème de la semaine. Elles peuvent être d'expression corporelle (mime, théâtre, danse, chant), manuelles, artistiques, sportives, de la cuisine ...

Des jeux collectifs d'intérieur et d'extérieur.
Toutes ces activités respectent le rythme des enfants et favorisent leur choix.

Elles seront mises en place en fonction des consignes et impératifs sanitaires. Elles pourront être modifiées, adaptées ou annulées selon l'évolution de la situation.

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 4 à 12 ans
(dès 3 ans pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire)



INSCRIPTIONS

DU 08 AU 19 JUIN 2020

Inscriptions réservée aux Maiziérois, aux enfants scolarisés à Maizières-lès-Metz, et aux personnes travaillant sur la ville de Maizières-lès-Metz
dans la limite des places disponibles

Programme

Inscriptions à la semaine
de 80€ à 90€

Du 06 au 10 juillet

"Ce qu'on a raté avec le Covid"

Pâques, poissons d'Avril,
Euro de foot,
Fête de la musique ...

80 places

Du 15 au 17 juillet

"Nature"

À la découverte des
fleurs



80 places

Du 20 au 24 juillet

"Autour du bois"

Pour les petits
menuisiers en herbe

80 places

Du 27 au 31 juillet

"Dans l'espace"

Une semaine la tête
dans les étoiles

80 places

Du 03 au 07 août

"Bien-être"

Relaxation, yoga
et fabrication de
produits naturels



80 places

Du 10 au 14 août

"Artistique"



Création d'une exposition
et visite de musée virtuelle

80 places

Du 17 au 21 août

"Expression corporelle"

Freestyle, fresque
et initiation au théâtre

80 places

Du 24 au 28 août + 31 août



Inscriptions à la journée
de 16€ à 18€

"Les dessins animés"

Lundi 24 : Faune et flore
Mardi 25 : Manga et super héros
Mercredi 26 : Princes et Princesses
Jeudi 27 : Monstres et extra-terrestres
Vendredi 28 : Parade déguisée
Lundi 31 : Prêt.e.s pour la rentrée ?

80 places

Modalités pratiques

Les activités se dérouleront :

- à l'espace périscolaire de LATTRE – rue de LATTRE – pour les enfants scolarisés en maternelle,
- à la maison du parc DANY-MATHIEU – 16, rue du 4 septembre – pour les enfants scolarisés en primaire ou au collège.

Ils seront peut-être amenés à être renforcés avec d'autres bâtiments afin de respecter les consignes sanitaires et permettre un plus grand nombre de places disponibles.

Les activités sont mises en place de 9h00 à 17h00. Le repas de midi est pris sur place.

Un goûter est proposé à 10h00 et à 16h00.

Accueil des enfants de 7h45 à 9h00 (au plus tard). Départ des enfants de 17h00 à 18h00.

Les accueils de loisirs permettent les rencontres et les échanges avec d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.

Ce sont aussi des lieux qui définissent des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant est acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité en s'enrichissant des différences.

Ils sont des lieux de convivialité et de socialisation.

Le pluralisme des opinions et les principes de neutralité sont respectés et la laïcité est une valeur fondamentale.

L'enfant est placé au centre du dispositif que sont les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire. Il s'agit de lui permettre de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité.

